

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hardtop Smart Pack II Comp B
Code du produit : 47283
Description du produit : Durcisseur.
Type de produit : Liquide.
Autres moyens d'identification : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utiliser dans les revêtements - Utilisation industriel

Utilisations non recommandées

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun A/S
P.O. Box 2021
3202 Sandefjord Norway

Tel: + 47 33 45 70 00
Fax: +47 33 45 72 42
sdsjotun@jotun.no

Contact national

JOTUN FRANCE S.A
13 Rue Madeleine Michelis
92200 Neuilly-sur-Seine

Tel: +33 1 45 19 38 80
Fax: +33 1 45 19 38 94
SDSJotun@jotun.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

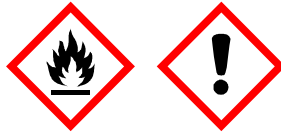
Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Flam. Liq. 3, H226
 Acute Tox. 4, H332
 Skin Irrit. 2, H315
 Eye Irrit. 2, H319
 Skin Sens. 1, H317
 STOT SE 3, H335
 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

: Attention.

Mentions de danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Généralités**

: Non applicable.

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention

: P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage

: P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 - Tenir au frais.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	REACH #: 01-2119488934-20 CE: 500-060-2 CAS: 28182-81-2	≤75	Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 1.5 mg/l	[1] [2]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Indice: 601-022-00-9	≤41	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Indice: 601-023-00-4	<10	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4	≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]

Hardtop Smart Pack II Comp B**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

hydrocarbures, C9, aromatics	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1] [2]
isocyanate de p-toluenesulfonyle	CE: 223-810-8 CAS: 4083-64-1 Indice: 615-012-00-7	<1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 EUH014	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5% STOT SE 3, H335: C ≥ 5%	[1]
diisocyanate d'hexaméthylène	REACH #: 01-2119457571-37 CE: 212-485-8 CAS: 822-06-0 Indice: 615-011-00-1	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 1, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 746 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.124 mg/l Resp. Sens. 1, H334: C ≥ 0.5% Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.5%	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

La peinture et l'eau de lavage contenant des résidus de peinture ne doivent pas être versées dans les égouts ou les cours d'eau. Elles doivent être livrées à une station locale agréée de recyclage et protection de l'environnement.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Directive Seveso - Seuils de déclaration**Critères de danger**

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P5c	5000 tonnes	50000 tonnes

Voir fiche technique / emballage pour plus d'information.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Ministère du travail (France, 6/2024) VLE 15 minutes: 1 mg/m ³ . Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)
xylène	Ministère du travail (France, 6/2024) [xylènes, isomères mixtes, purs] Absorbé par la peau. VLE 15 minutes: 442 mg/m ³ . Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 100 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 221 mg/m ³ . Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) [xylene, mixed isomers] Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 50 ppm. TWA 8 heures: 221 mg/m ³ . STEL 15 minutes: 100 ppm. STEL 15 minutes: 442 mg/m ³ .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

éthylbenzène

Ministère du travail (France, 6/2024) Absorbé par la peau.

VME 8 heures: 20 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

VME 8 heures: 88.4 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)VLE 15 minutes: 442 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

VLE 15 minutes: 100 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) Absorbé par la peau.

TWA 8 heures: 100 ppm.

TWA 8 heures: 442 mg/m³.

STEL 15 minutes: 200 ppm.

STEL 15 minutes: 884 mg/m³.

acétate de n-butyle

Ministère du travail (France, 6/2024)

VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

VME 8 heures: 241 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

VLE 15 minutes: 150 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)

VLE 15 minutes: 723 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)**UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022)**

STEL 15 minutes: 150 ppm.

STEL 15 minutes: 723 mg/m³.TWA 8 heures: 241 mg/m³.

TWA 8 heures: 50 ppm.

hydrocarbures, C9, aromatics

Ministère du travail (France, 6/2024) [hydrocarbures en C6-C12]VME 8 heures: 1000 mg/m³. Forme: vapeur. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)VLE 15 minutes: 1500 mg/m³. Forme: vapeur. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

diisocyanate d'hexaméthylène

Ministère du travail (France, 6/2024) Sensibilisant par inhalation.

VME 8 heures: 0.01 ppm. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

VME 8 heures: 0.075 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

VLE 5 minutes: 0.02 ppm. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

VLE 5 minutes: 0.15 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)**UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 3/2024) [diisocyanates]** Absorbé par la peau, Sensibilisant cutané, Sensibilisant par inhalation.STEL 15 minutes: 20 µg/m³ (as isocyanates functional groups of the diisocyanate compounds.).TWA 8 heures: 10 µg/m³ (as isocyanates functional groups of the

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

diisocyanate compounds.).

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
 Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL**Nom du produit/composant**

Hexaméthylène diisocyanate, oligomères

Résultat**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**0.5 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**1 mg/m³Effets: Local

xylène

DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale

5 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**65.3 mg/m³Effets: Local**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**65.3 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

125 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

212 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**221 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**221 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation**260 mg/m³Effets: Local**DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation**260 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**442 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**442 mg/m³Effets: Systémique

éthylbenzène

DMEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétate de n-butyle

442 mg/m³
Effets: Local
DMEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

884 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale
 1.6 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation
 15 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation
 77 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée
 180 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation
 293 mg/m³
Effets: Local
DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale
 2 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale
 2 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée
 3.4 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée
 6 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée
 7 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée
 11 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation
 12 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation
 35.7 mg/m³
Effets: Local
DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation
 48 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation
 300 mg/m³
Effets: Local
DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation
 300 mg/m³
Effets: Systémique
DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation
 300 mg/m³
Effets: Local
DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation
 600 mg/m³
Effets: Local

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

hydrocarbures, C9, aromatiques

DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation600 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

7.5 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

7.5 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

12.5 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**32 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**151 mg/m³Effets: Systémique

isocyanate de p-toluenesulfonyle

DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale

0.46 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

0.46 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**0.8 mg/m³Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

0.92 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**3.24 mg/m³Effets: Systémique

diisocyanate d'hexaméthylène

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation0.035 mg/m³Effets: Local**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**0.07 mg/m³Effets: Local**PNEC****Nom du produit/composant**

xylène

Résultat**Eau douce**

0.327 mg/l

Marin

0.327 mg/l

Usine de Traitement d'Eaux Usées

6.58 mg/l

Sédiment d'eau douce

12.46 mg/kg dwt

Sédiment d'eau de mer

12.46 mg/kg dwt

Sol

2.31 mg/kg dwt

éthylbenzène

Eau douce

0.1 mg/l

Marin

0.01 mg/l

Usine de Traitement d'Eaux Usées

9.6 mg/l

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétate de n-butyle	<p>Sédiment d'eau douce 13.7 mg/kg dwt</p> <p>Sol 2.68 mg/kg dwt</p> <p>Empoisonnement Secondaire 20 mg/kg</p> <p>Eau douce 0.18 mg/l</p> <p>Marin 0.018 mg/l</p> <p>Usine de Traitement d'Eaux Usées 35.6 mg/l</p> <p>Sédiment d'eau douce 0.981 mg/kg dwt</p> <p>Sédiment d'eau de mer 0.0981 mg/kg dwt</p>
diisocyanate d'hexaméthylène	<p>Sol 0.0903 mg/kg dwt</p> <p>Eau douce 0.0774 mg/l</p> <p>Marin 0.00774 mg/l</p> <p>Usine de Traitement d'Eaux Usées 8.42 mg/l</p> <p>Sédiment d'eau douce 0.01334 mg/kg dwt</p> <p>Sédiment d'eau de mer 0.001334 mg/kg dwt</p> <p>Sol 0.0026 mg/kg dwt</p>

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Gants

Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: Teflon (> 0.35 mm), alcool polyvinylique (PVA) (> 0.3 mm), 4H/Silver Shield® (> 0.07 mm)

Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: néoprène (> 0.35 mm), PVC (> 0.5 mm), Viton® (> 0.7 mm)

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: caoutchouc butyle (> 0.4 mm), caoutchouc nitrile (> 0.75 mm)

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Protection corporelle** : Utiliser vêtement de protection résistant aux produits chimiques / combinaison jetable.
Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit (comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non disponible.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**Inflammabilité** : Non applicable.**Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.**Point d'éclair** : Vase clos: 28°C**Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.

Nom des composants	°C	°F	Méthode
xylène	432	809.6	

Température de décomposition : Non disponible.**pH** : Non disponible.**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >20.5 mm²/s**Solubilité** :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble
l'eau chaude	Non soluble

Solubilité dans l'eau : Non disponible.**Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non applicable.**Pression de vapeur** : Non disponible.

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
xylène	6.7	0.89	EU A.4			
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	0.000018	0.0000024				

Masse volumique : 1.007 g/cm³**Densité de vapeur** : Non disponible.**Caractéristiques particulières****Taille des particules moyenne** : Non applicable.**9.2 Autres informations****9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique****Propriétés explosives** : Non disponible.**Propriétés comburantes** : Non disponible.**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.**10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.
Température de décomposition (>200°C) peut libérer de faibles concentrations d'isocyanate.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant

xylène

Résultat

Rat - Voie orale - DL50

4300 mg/kg

Effets toxiques: Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements

Lapin - Voie cutanée - TDLo

4300 mg/kg

Effets toxiques: Peau après une exposition topique - Corrosive

Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs

11 mg/l [4 heures]

éthylbenzène

Rat - Voie orale - DL50

3500 mg/kg

Effets toxiques: Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements

Lapin - Voie cutanée - DL50

>5000 mg/kg

Rat - Mâle - Inhalation - CL50 Vapeurs

11 mg/l [4 heures]

acétate de n-butyle

Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50

10760 mg/kg

OECD 423 [Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë]

Lapin - Voie cutanée - DL50

>14112 mg/kg

OECD 402 [Toxicité cutanée aiguë]

Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

23.4 mg/l [4 heures]

OECD 403 [Toxicité aiguë par inhalation]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Hardtop Smart Pack II Comp B	N/A	3713.1	N/A	27.8	2.9
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	N/A	N/A	N/A	N/A	1.5
xylène	4300	1100	N/A	11	N/A
éthylbenzène	3500	N/A	N/A	11	N/A
acétate de n-butyle	10760	N/A	N/A	N/A	23.4
diisocyanate d'hexaméthylène	746	N/A	N/A	0.124	N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Nom du produit/composant**

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

xylène

isocyanate de p-toluenesulfonyle

diisocyanate d'hexaméthylène

Résultat**Lapin - Peau - Irritant moyen**Quantité/concentration appliquée: 500 mg**Rat - Peau - Faiblement irritant**Durée du traitement/de l'exposition: 8 heuresQuantité/concentration appliquée: 60 microliters**Lapin - Peau - Faiblement irritant**Durée du traitement/de l'exposition: 24 heuresQuantité/concentration appliquée: 500 uL**Mammifère - espèces non précisées - Peau - Faiblement irritant****Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire****Nom du produit/composant**

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

xylène

isocyanate de p-toluenesulfonyle

diisocyanate d'hexaméthylène

Résultat**Lapin - Yeux - Irritant moyen**Quantité/concentration appliquée: 100 mg**Lapin - Yeux - Faiblement irritant**Quantité/concentration appliquée: 87 milligramms**Lapin - Yeux - Irritant moyen**Quantité/concentration appliquée: 100 uL**Mammifère - espèces non précisées - Yeux - Faiblement irritant****Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.**Corrosion/irritation respiratoire**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Nom du produit/composant**

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

diisocyanate d'hexaméthylène

Résultat**Mammifère - espèces non précisées - peau**Résultat: Sensibilisant**Mammifère - espèces non précisées - peau**Résultat: Sensibilisant**Peau****Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.**Nom des composants**

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

diisocyanate d'hexaméthylène

Conclusion/Résumé

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.**Mutagénicité des cellules germinales**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.**Cancérogénicité**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Résultat
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
xylène	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
acétate de n-butyle	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
hydrocarbures, C9, aromatiques	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
isocyanate de p-toluènesulfonyl	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
diisocyanate d'hexaméthylène	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Résultat
éthylbenzène	STOT RE 2, H373 (organes de l'audition)

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
hydrocarbures, C9, aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/composant

xylène

Résultat**Aiguë - CL50 - Eau de mer**

Crustacés - Daggerblade grass shrimp - *Palaemonetes pugio*
8500 µg/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 31 jours; Taille: 18.4 mm; Poids: 0.077 g
13400 µg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

éthylbenzène

Aiguë - CE50

Daphnie
2.93 mg/l [48 heures]

Effet: Intoxication

Aiguë - CL50

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

hydrocarbons, C9, aromatics	Poisson
	4.2 mg/l [96 heures]
	<u>Effet</u> : Mortalité
	Aiguë - CE50 - Eau de mer
	Algues - Diatom - <i>Skeletonema costatum</i>
	7700 µg/l [96 heures]
	<u>Effet</u> : Population
	Aiguë - CL50
	Poisson
	<10 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50
	Daphnie
	<10 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CI50
	Algues
	<10 mg/l [72 heures]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
hydrocarbons, C9, aromatics	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	5.54	367.7	Faible
xylène	3.12	8.1 à 25.9	Faible
éthylbenzène	3.6	-	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
hydrocarbons, C9, aromatics	-	10 à 2500	Élevée
diisocyanate d'hexaméthylène	0.02	57.63	Faible

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau**

Nom du produit/composant	logK _{oc}	K _{oc}
éthylbenzène	2.2	170.406
acétate de n-butyle	1.5	33.2139
isocyanate de p-toluenesulfonyl	1.5	31.6836
diisocyanate d'hexaméthylène	1.4	23.8009

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
éthylbenzène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétate de n-butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydrocarbures, C9, aromatiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
isocyanate de p-toluènesulfonyl	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
diisocyanate d'hexaméthylène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Mobilité : Non disponible.**Conclusion/Résumé** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]**

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
xylène	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
éthylbenzène	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
acétate de n-butyle	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
hydrocarbures, C9, aromatiques	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
isocyanate de p-toluènesulfonyl	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
diisocyanate d'hexaméthylène	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Hexaméthylène diisocyanate, oligomères	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
éthylbenzène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétate de n-butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydrocarbures, C9, aromatiques	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
isocyanate de p-toluènesulfonyl	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
diisocyanate d'hexaméthylène	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.**12.7 Autres effets néfastes**

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
- Considérations relatives à l'élimination** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Emballage





- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Considérations relatives à l'élimination** : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent contenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Peintures	Peintures	Peintures	Peintures

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	Non.	Non.

Informations complémentaires

- ADR/RID** : **Numéro d'identification du danger 30**
Code tunnel (D/E)
ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).
- ADN** : Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par navire-citerne.
- IMDG** : **Urgences F-E, S-E**
IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <450 litres).

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
Hardtop Smart Pack II Comp B	≥90	3
	<0.1	74

Étiquetage : Non applicable.**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations** : Non applicable.

Hardtop Smart Pack II Comp B

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE

COV : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à l'emploi : Non disponible.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit peut s'ajouter au calcul afin de déterminer si un site entre dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accident majeurs.

Réglementations nationales

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :	Hexamethylene diisocyanate, oligomers	RG 62
		xylène	RG 4bis, RG 84
		éthylbenzène	RG 84
		acétate de n-butyle	RG 84
		hydrocarbons, C9, aromatics	RG 84
		diisocyanate d'hexaméthylène	RG 62

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales**Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Hardtop Smart Pack II Comp B**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- B = Bioaccumulables
- FBC = Facteur de bioconcentration
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IATA = Association international du transport aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- M = mobile
- N/A = Non disponible
- P = Persistantes
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PMT = Persistant, mobile et toxique
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- T = Toxiques
- vB = Très bioaccumulable
- vM = très mobile
- vP = Très persistant
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM = Très persistant et très mobile

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

Hardtop Smart Pack II Comp B**RUBRIQUE 16: Autres informations**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 1	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 1
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 24.06.2026**Date d'édition/ Date de révision** : 24.06.2026**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure**Version** : 1**Avis au lecteur**

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont basées sur des tests en laboratoire et sur notre expérience pratique. Les produits Jotun sont considérés comme de produits semi-finis et en tant que tels ces produits sont souvent utilisés hors du contrôle de Jotun. La garantie de Jotun est strictement limitée à la qualité du produit. Des modifications mineures peuvent être apportées aux produits de façon à répondre à la réglementation locale. JOTUN se réserve le droit d'apporter des changements aux présentes données sans préavis.